

Exploitation viticole intensive sur la Côte sauvage

Dites non !

LETTRE OUVERTE AUX BELLILOISES, AUX BELLILOIS ET À TOUS LES AMOUREUX DE BELLE-ÎLE

Du 17 mai au 17 juin, à l'occasion de l'enquête publique, exprimez votre opposition à un projet financier. Contrairement à ce qui a pu se dire ici et là, l'enjeu du débat public autour de ce projet n'est pas « pour ou contre » de la vigne à Belle-Île. L'enjeu est de savoir si nous laissons un milliardaire se payer un bout de la Côte sauvage pour y développer un projet avant tout financier qui va défigurer le paysage, détruire de la biodiversité et ouvrir une brèche dans la protection du patrimoine naturel de notre île.

Vous n'êtes pas convaincus par nos arguments ? Alors, sachez que :

► Il ne s'agit pas d'un petit vignoble planté par un vigneron installé à Belle-Île mais d'un **projet d'agriculture intensive**, avec une production annoncée de 100 000 bouteilles par an, porté par M. Christian Latouche, puissant homme d'affaires, PDG de Fiducial, qui multiplie les placements financiers, notamment dans l'immobilier et la sécurité.

► M. Latouche, 39^e fortune de France, ne vient certainement pas à Belle-Île cultiver quelques lopins de terre mais pour développer une **ambitieuse et rentable affaire** dont il prévoit déjà l'extension.

► Si le **changement climatique** incite aujourd'hui des grandes fortunes à chercher d'autres terres que le Sud-Est ou le Bordelais pour rentabiliser leurs investissements dans des exploitations viticoles de grande ampleur, alors on peut être certain que le projet actuel, s'il est accepté, en appellera d'autres. Qui fixera alors les limites ? Pourquoi l'Etat refuserait demain de nouveaux projets de ce type sur la Côte sauvage s'il autorise celui de M. Latouche ?

Des vignes plantées avant même l'autorisation du Préfet !

Avoir beaucoup d'argent peut-il tout permettre ? La question se pose quand on voit comment l'investisseur dans le projet viticole à Belle-Île considère le droit et la procédure en cours. Avant même que le Préfet du Morbihan ait pris la décision d'autoriser ou pas le projet à l'issue de l'enquête publique, le propriétaire des parcelles a déjà planté 4 hectares de vignes au Petit Cosquet. Comme s'il était certain d'obtenir ce qu'il veut. Une telle attitude est inacceptable. Elle en dit long sur la manière dont cette grande fortune considère son rapport à Belle-Île : mettre l'Etat et les collectivités devant le fait accompli.

Nous demandons à la Préfecture de réagir et de rappeler l'investisseur à l'ordre.



Sommes-nous prêts, non seulement à brader le patrimoine naturel et biologique de la Côte sauvage, mais aussi à subir :

► « **L'évolution radicale et globale du paysage naturel** typique de Belle-Ile ». Cette phrase, ce n'est pas nous qui l'avons inventée, c'est l'avis de la Communauté de Communes de Belle-Ile tel qu'il s'est exprimé à l'occasion de la révision du PLU de Locmaria.



► **La pollution des sols et de l'eau** par le cuivre et le soufre (oui, même la vigne bio utilise ces pesticides), ce qui n'est bon ni pour les humains ni pour nos moutons ! Et que dire des énormes quantités d'eau nécessaires à la culture de la vigne quand Belle-Ile est en état d'insuffisance quasi permanent ?

► Des activités « œno-touristiques » avec visites et dégustation par **cars de touristes**, comme M. Latouche le fait déjà dans son vignoble de la Vallongue dans le Sud-Est. Est-ce vraiment cette île que nous voulons ? Est-ce ce type de tourisme qu'il faut développer ?

► Un risque de **spéculation foncière**, car si les vignes ne donnent rien (ils sont nombreux à le penser), le porteur du projet pourrait avoir des idées plus « constructibles » sur des terrains avec vue sur mer.

Enfin, quels sont les bénéfices que les Bellilois obtiendraient de ce **projet anti-écologique** selon l'étude fournie par M. Latouche lui-même : le défrichement de certains terrains et six emplois dont certains viendraient du continent en raison de la spécificité de cette exploitation. Peut-on prendre le risque de fragiliser ce qui fait l'identité et l'attractivité de Belle-Ile pour si peu ?

Habitants de Belle-Ile, résidents permanents ou secondaires, vacanciers, randonneurs, campeurs, vous qui aimez cette île et êtes attachés à son paysage typique, **participez à l'enquête publique** du 17 mai au 17 juin et **manifestez votre refus** de voir cette île défigurée au profit de l'intérêt privé d'un particulier.

Comment vous exprimer ?

- Ecrivez au Commissaire enquêteur, M. Alain Guyon :
urbanisme.locmaria@wanadoo.fr
- Rendez-vous à ses permanences :
 - mairie de Locmaria :
lundi 17 mai et jeudi 17 juin de 12h à 15h
 - mairie de Bangor :
jeudi 27 mai et vendredi 11 juin de 12h à 15h
- Aux heures d'ouverture habituelles de chaque mairie, vous pouvez consulter les documents et consigner vos remarques sur le registre dédié



**La Bruyère
Vagabonde**

ASSOCIATION CITOYENNE
BELLE-ILE-EN-MER

labruyerevagabonde56@gmail.com